

Département  
du  
Bas-Rhin

Commune de Mertzwiller

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Arrondissement  
de Haguenau



Séance du 5 décembre 2023

Sous la Présidence de M. Michel SCHWEIGHOEFFER, Maire

Date de convocation : 24 novembre 2023

Nombre des conseillers élus : 23  
Conseillers en fonction : 21  
Quorum : 12  
Conseillers présents : 17  
Conseillers absents : 4  
Procurations : 3

**Présents :**

Mmes Valérie DENNI - Dominique KERN - Claudia ZIMMER - Adjointes  
M. Jean-Philippe DAULL - Serge FEURER - Adjoint  
Mmes Sylvia ANDLAUER - Annick SANDEL - Véronique TONI - Armelle WAECHTER -  
MM. René GRAF - Alain GUNKEL - Jean KLIEBER - Stéphane LE RAY - Rémy ROSENMANN  
- Pierre ROESSNER - Daniel SCHALBER

**Absents/Excusés :**

Mmes Maryline DE CARVALHO (procuration à M. GRAF) - Emilie KETTERER - Martine  
WALTER (procuration à M. FEURER)  
M. Frédéric GAUGAIN (procuration à M. GUNKEL)

---

*Désignation du secrétaire de séance*

-----

58/2023 - Approbation des délibérations du Conseil municipal du 26 septembre 2023  
59/2023 - Décisions prises par le maire en vertu des délégations accordées par le conseil  
municipal du 23 juin 2020 complété par délibération du 30 juin 2022 en application  
de l'article I. 2122-22 du code général des collectivités territoriales  
60/2023 - Décision modificative N°1 – budget Assainissement  
61/2023 - ALILA – réalisation de maisons jumelées  
62/2023 - Acquisitions foncières  
63/2023 - Fixation du prix de location des terrains communaux

-----

*Divers et informations*

→

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H37.

Vérification du quorum :

Nombre de conseillers présents : 17  
Quorum : 12

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Désignation du secrétaire de séance :

VU les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la désignation d'un secrétaire de séance.

**Les membres du conseil municipal désignent GISELE WEIGEL comme secrétaire de séance.**

#### **58/2023 - Approbation des délibérations du Conseil municipal du 26 septembre 2023**

Il convient d'apporter la modification suivante : Le point 43 rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau potable a été présenté par Monsieur Jean-Philippe Daull.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les délibérations du Conseil Municipal du 26 septembre 2023.**

#### **59/2023 - Décisions prises par le maire en vertu des délégations accordées par le conseil municipal du 23 juin 2020 complété par délibération du 30 juin 2022 en application de l'article I. 2122-22 du code général des collectivités territoriales**

#### **Alinéa 4 : en matière de passation des marchés et accords-cadres à procédure adaptée**

Date	Objet de la décision
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 23 704.80 € TTC avec FREGONESES et Fils SAS pour le lot Echafaudages - Construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 447 923.52 € TTC avec Construction SUSS pour le lot Gros Œuvre – Construction de la MSP
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 38 985.60 € TTC avec HERMMANN TP pour le lot Canalisations-Réseaux – Construction de la MSP
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 205 964.33 € TTC avec KLIPFEL et Fils SA pour le lot Charpente Bois – Construction de la MSP
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 250 405.08 € TTC avec BOVE SAS pour le lot Vêture – Construction de la MSP
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 228 905.51 € TTC avec Dupasquier et Bloino pour le lot Couverture Zinc – zinguerie – Construction de la MSP

02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 147 971.88 € TTC avec Menuiserie Gross SARL pour le lot Menuiserie extérieure PVC – Construction de la MSP
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 89 449.60 € TTC avec Atalu SAS pour le lot Menuiserie extérieure Alu – Construction de la MSP
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 266 169.00 € TTC avec SAS OSTERMANN pour le lot Plâtrerie – Isolation – Construction de la MSP
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 180 000.00 € TTC avec K3E Sarl pour le lot Electricité – Construction de la MSP
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 153 803.03 € TTC avec BOLIDUM pour le lot VMC – Construction de la MSP
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 57 937.20 € TTC avec Espace Wendling pour le lot Installation sanitaire – Construction de la MSP
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 64 340.12 € TTC avec Bernecker Decor pour le lot Chapes – Construction de la MSP
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 17 449.92 € TTC avec Bernecker Decor pour le lot Carrelage – Construction de la MSP
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 49 517.90 € TTC avec MG2 Sols Agencement pour le lot Revêtement des sols – Construction de la MSP
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 324 276.066 € TTC avec Menuiserie Rohmer pour le lot Menuiserie intérieure – Construction de la MSP
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 58 405.20 € TTC avec HITTIER et fils pour le lot Peintures intérieures – Construction de la MSP
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 73 428.00 € TTC avec la Metallerie Scheibel pour le lot Serrurerie – Escalier – Construction de la MSP
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 293 460.00 € TTC avec HERRMANN TP pour le lot Aménagements extérieurs – Construction de la MSP
02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 23 532.00 € TTC avec Ets Lorentz pour le lot Ascenseur – Construction de la MSP

02/10/2023	Signature de l'acte d'engagement d'un montant de 20 798.64 € TTC avec Sté Inoval pour le lot Signalétique – Construction de la MSP
08/11/2023	Signature d'un contrat de protection juridique avec Groupama pour un montant de 1803.52 € annuel

**Alinéa 5 : En matière de conclusion et de révision de louage de choses**

Date	Objet de la décision
13/10/2023	Révision de loyer d'un logement. Bail signé avec Mme Léa MERCK au 15 rue du Lin. Le nouveau loyer révisé est de 708.16 €/mois à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2023
13/10/2023	Révision de loyer du local de la Maison d'Assistantes Maternelle « Les P'tits Pieds » Le nouveau loyer révisé est de 790.36 €/mois à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2023.
13/10/2023	Révision de loyer d'un logement. Bail signé avec Mme BROZCEK Mélanie pour la location d'un logement F2 2 place de l'Ecole de 47.61 m <sup>2</sup> avec un garage. Le nouveau loyer révisé est de 321.37 €/mois, hors charges, à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2023.
13/10/2023	Révision de loyer d'un logement. Bail signé avec M. BEYLER Victor pour la location d'un logement F2 2 place de l'Ecole de 49.93 m <sup>2</sup> . Le nouveau loyer révisé est de 281.25 €/mois, hors charges, à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2023.
13/10/2023	Révision de loyer d'un logement. Bail signé avec M. FISCHER Yannick pour la location d'un logement F3 2 place de l'Ecole de 79.28 m <sup>2</sup> . Le nouveau loyer révisé est de 446.57 €/mois, hors charges, à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2023.
13/10/2023	Révision de loyer d'un logement. Bail signé avec Mme MAHLER Carmen pour la location d'un logement F3 2 place de l'Ecole de 79.45 m <sup>2</sup> . Le nouveau loyer révisé est de 447.54 €/mois, hors charges, à compter du 1 <sup>er</sup> novembre 2023.
12/10/2023	Signature d'une convention de gré à gré pour la location de la chasse communale pour la période du 02 février 2024 au 1 <sup>er</sup> février 2033 avec l'association « Chasse 93 » représentée par son Président Fabrice MEYER, pour un loyer annuel 2024 de 1591.20€
20/10/2023	Signature d'une convention de gré à gré pour la location de la chasse communale pour la période du 02 février 2024 au 1 <sup>er</sup> février 2033 avec l'association « du Bois Fleuri » représentée par son Président Marc LETORET, pour un loyer annuel 2024 de 1288.98€

02/11/2023	Révision de loyer d'un logement. Bail signé avec M. René HEIDELBERGER au 7 rue du Général Koenig. Le nouveau loyer révisé est de 596.71€/mois à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2023
02/11/2023	Révision de loyer d'un logement. Bail signé avec Mme Christelle DEMAY-QUEOURON au 15 rue du Lin. Le nouveau loyer révisé est de 807.92€/mois à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2023
08/11/2023	Signature d'une convention d'occupation d'un garage avec Mme ARBOGAST Sophie à compter du 08 novembre 2023 pour un montant de 50€/mois.
23/11/2023	Révision de loyer d'un garage. Bail signé avec M. Olivier SCHMALTZ au 2 Place de l'Ecole. Le nouveau loyer révisé est de 58.94€/mois à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2023.

Date	Objet de la décision		
Du 16 juin au 24 novembre 2023	Signature de conventions de locations pour l'Espace Stéphane Grappelli		
Date manifestation	Nom	Manifestation	Coût en €
09/10/2023	FCPE	Bourse aux vêtements	145.72
14/10/2023	Association Foot	Soirée Moules Frites	541.56
21 & 22/10/2023	David GLUCK	Salon minéraux	1 257.88
28/10/2023	ABCM Badminton	Soirée Halloween	315.35
03/11/2023	Malika IDRI	Fête de famille	179.-
10/12/2023	Association de tir	Bourse aux armes	592.15

#### **Alinéa 6 : En matière d'acceptation d'indemnités de sinistres**

Date	Objet de la décision
23/10/2023	Remboursement de 3520.40 € concernant le sinistre rue de Griesbach (poteau d'incendie).
27/11/2023	Remboursement de 1007.10 € correspondant au solde du sinistre rue du Lin (choc de véhicule).

Madame Dominique KERN souhaite avoir plus d'informations concernant les m<sup>2</sup> de de certains appartements loués. Monsieur le Maire lui apporte la réponse suivante concernant l'alinéa 5 :  
*Les surfaces louées au 15 rue du Lin sont pour le T5 : 105m<sup>2</sup>, pour le T3 : 59 m<sup>2</sup>, pour le T2 : 43 m<sup>2</sup>, pour le T4 : 79 m<sup>2</sup>.  
 Pour les deux T2 situés au 7 rue du Général de Gaulle : l'un est de 57.85 m<sup>2</sup> et l'autre 58.75 m<sup>2</sup>.*

Monsieur Jean Philippe Daull se pose la question de la différence de tarif des loyers entre deux garages : l'un des montants est de 50 euros et l'autre 58.94 euros; pour l'un une convention d'occupation du garage et pour l'autre c'est un loyer révisé.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité prennent acte de ces décisions.**

### **60/2023 - Décision modificative N°1 – budget Assainissement**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Serge Feurer.

1. Au budget primitif a été inscrit un crédit de 30 779.- € à l'article 6288 « autres charges ».

Des dépenses de réparations de branchements assainissement ont été réalisés et imputées à l'article 61523 « entretien et réparation » avec une réalisation de 7 262.74 € sans prévision budgétaire. Même si le budget est voté par chapitre, il est plus juste d'inscrire un montant à l'article 61523.

2. Contribution versée au SDEA (*Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle qui est un acteur de l'identité locale et constitue un outil de coopération intercommunale spécialisé dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement-épuration*)

Depuis 1999 la Commune a transféré les compétences en matière d'assainissement, d'extension, de contrôle et entretien des systèmes d'assainissement non collectif, ainsi que les études au SDEA.

La commune verse une contribution de transfert de ces compétences trimestriellement. En 2022 l'avance de la contribution était de 7 700.- €/trimestre. En 2023 elle s'élève à 9 625.- €/trimestre.

En procédant au versement du 4<sup>ème</sup> trimestre il y a un manque de 7 446.69 €. De ce fait il y a lieu d'approuver la décision modificative ci-après :

<b>Section de d'exploitation</b>		
<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		
Art 61523	Entretien et réparations réseaux	+ 12 500.-
Art 6288	Autres	- 20 000.-
Art 658	Charges diverses de la gestion courante	7 500.-
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Monsieur Alain Gunkel s'interroge concernant l'augmentation de 7 700 € à 9 625 €. Monsieur Serge Feurer argumente ses propos en indiquant que cela est lié aux différents travaux, aux transferts de compétences en matière d'assainissement, aux différents contrôles. Le montant proposé par le SDEA est un montant prévisionnel qui sera ajusté l'année prochaine. Vu l'avis favorable de la Commission finances du 15/11/2023 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative suivante :**

Section de d'exploitation		
DEPENSES D'EXPLOITATION		
Art 61523	Entretien et réparations réseaux	+ 12 500.-
Art 6288	Autres	- 20 000.-
Art 658	Charges diverses de la gestion courante	7 500.-
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

### **61/2023 - ALILA – réalisation de maisons jumelées**

Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de modifier la délibération prise le 09 décembre 2021 pour la réalisation de 26 maisons jumelées Chemin du Fossé.  
En effet, en date du 31 août dernier, Me RITTER a été informé que la société dénommée SNC HPL ANDRE s'est substituée à la société dénommée ALILA PROMOTION.

L'acte de vente n'ayant pas encore été signé, il convient ainsi de modifier la délibération n°42A du 09 décembre 2021 en précisant que l'acquéreur SNC HPL ANDRE s'est substitué à la société ALILA PROMOTION.

Par ailleurs, la promesse de vente qui avait été signée est devenue caduque ; à cet effet il convient de re-signer une nouvelle promesse de vente.

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point : le nouveau projet de promesse de vente ne répond pas aux attentes du Maire et de son Conseil Municipal

Monsieur Jean-Philippe Daull s'interroge concernant la signature de la première promesse de vente signée en date du 27 décembre 2021 et qui est caduque. Cette dernière mentionnait bien une indemnité d'immobilisation de 15 000 euros.

Monsieur le Maire répond que les démarches juridiques seront faites auprès du notaire concerné et dans les plus brefs délais.

**Après discussion et considérant que le nouveau projet de promesse de vente ne répond pas aux attentes du Maire et de son Conseil Municipal, ce point est ajourné de l'ordre du jour et pourra être reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.**

### **62/2023 - Acquisitions foncières**

Il y a lieu de modifier la délibération n°34/2023 prise le 28 juin 2023 pour les différentes acquisitions foncières relatifs aux terrains de M. GLUCK.

En effet, en date du 05 octobre dernier, la SAFER nous a informés avoir omis à la liste deux parcelles boisées dont la Commune est propriétaire contiguë, à savoir les parcelles cadastrées section 32 n°237/24 et n°238/26.

Ainsi l'ensemble des terrains à acquérir sont les suivants :

Commune : MERTZWILLER

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div.	Ancien N°	Surface	NR	NRD
HINTERMATT	09	0006				5 a 98 ca	P	
HINTERMATT	09	0008				8 a 64 ca	P	
HINTERMATT	09	0163			0003	9 a 40 ca	P	
ZIEGELFELD	11	0102				15 a 79 ca	P	
RIEDELSMATT	13	0005				24 a 60 ca	P	
ZIEGELFELD	13	0075				9 a 61 ca	P	
ALLMENDMATTEN	14	0222			0163	7 a 66 ca	P	
ALLMENDMATTEN	14	0223			0163	9 a 36 ca	P	
BRUCHMATT	30	0128				41 a 35 ca	P	
BRUCHMATT	30	0132				15 a 25 ca	T	
BRUCHMATT	30	0133				11 a 82 ca	T	
BRUCHMATT	30	0134				14 a 49 ca	P	
BRUCHMATT	30	0135				32 a 38 ca	P	
BRUCHMATT	30	0136	*			27 a 87 ca	P	
BRUCHMATT	30	0141				35 a 27 ca	P	
BRUCHMATT	30	0146				13 a 35 ca	T	
BRUCHMATT	30	0147				14 a 05 ca	T	
BRUCHMATT	30	0148				7 a 75 ca	T	
BRUCHMATT	30	0149				7 a 02 ca	T	
BRUCHMATT	30	0151	J			10 a 00 ca	T	
BRUCHMATT	30	0151	K			13 a 07 ca	P	
BRUCHMATT	30	0152				2 a 27 ca	P	
BRUCHMATT	30	0155				32 a 46 ca	BT	
BRUCHMATT	30	0167			0139	7 a 52 ca	P	
BRUCHMATT	30	0170			0139	17 a 42 ca	P	
BRUCHMATT	30	0173			0140	31 a 06 ca	P	
BRUCHMATT	30	0174			0140	32 a 26 ca	P	
BRUCHMATT	30	0177			0143	21 a 55 ca	T	
BRUCHMATT	30	0178			0144	16 a 96 ca	T	
BRUCHMATT	30	0179	A		0145	1 a 12 ca	T	
BRUCHMATT	30	0179	B		0145	13 a 56 ca	T	
BRUCHMATT	30	0180			0134	14 a 49 ca	P	
BRUCHMATT	30	0182			0138	96 ca	P	
BRUCHMATT	31	0001				16 a 75 ca	P	
BRUCHMATT	31	0002				16 a 31 ca	P	
BRUCHMATT	31	0004				17 a 40 ca	P	
BRUCHMATT	31	0005				18 a 52 ca	P	
BRUCHMATT	31	0008				10 a 75 ca	P	
BRUCHMATT	31	0009				5 a 40 ca	P	
BRUCHMATT	31	0010				15 a 39 ca	P	
BRUCHMATT	31	0011				10 a 65 ca	P	
BRUCHMATT	31	0014				11 a 11 ca	BT	AULN
BRUCHMATT	31	0020				6 a 24 ca	P	
BRUCHMATT	31	0021				8 a 26 ca	P	
BRUCHMATT	31	0023				34 a 57 ca	P	
BRUCHMATT	31	0032				14 a 65 ca	P	
BRUCHMATT	31	0033				15 a 09 ca	P	

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div.	Ancien N°	Surface	NR	NRD
BRUCHMATT	31	0035				26 a 15 ca	P	
BRUCHMATT	31	0037				15 a 89 ca	P	
BRUCHMATT	31	0038				36 a 27 ca	P	
BRUCHMATT	31	0039				10 a 14 ca	P	
BRUCHMATT	31	0040				5 a 22 ca	P	
BRUCHMATT	31	0041				6 a 62 ca	P	
BRUCHMATT	31	0043				8 a 23 ca	P	
BRUCHMATT	31	0044				11 a 51 ca	P	
BRUCHMATT	31	0047				34 a 89 ca	P	
BRUCHMATT	31	0048				9 a 14 ca	P	
BRUCHMATT	31	0053				8 a 35 ca	P	
BRUCHMATT	31	0054				10 a 38 ca	P	
BRUCHMATT	31	0056				4 a 13 ca	BT	
BRUCHMATT	31	0058				3 a 46 ca	P	
BRUCHMATT	31	0059				10 a 24 ca	P	
BRUCHMATT	31	0060				8 a 09 ca	P	
BRUCHMATT	31	0061				3 a 61 ca	P	
BRUCHMATT	31	0063				8 a 44 ca	P	
BRUCHMATT	31	0067				15 a 69 ca	P	
BRUCHMATT	31	0068				6 a 50 ca	P	
BRUCHMATT	31	0069				10 a 14 ca	P	
BRUCHMATT	31	0071				14 a 44 ca	P	
BRUCHMATT	31	0074				22 a 78 ca	P	
BRUCHMATT	31	0075				11 a 05 ca	P	
GROSSE HARDT	31	0078				47 a 31 ca	BT	
GROSSE HARDT	31	0082				14 a 72 ca	BT	
GROSSE HARDT	31	0083				14 a 69 ca	BT	
GROSSE HARDT	31	0085				20 a 18 ca	BT	
GROSSE HARDT	31	0088				9 a 79 ca	BT	
GROSSE HARDT	31	0155				9 a 63 ca	T	
GROSSE HARDT	31	0159				13 a 71 ca	T	
GROSSE HARDT	31	0161				8 a 24 ca	T	
GROSSE HARDT	31	0165				27 a 45 ca	BT	
GROSSE HARDT	31	0167				37 a 07 ca	BT	
GROSSE HARDT	31	0168				37 a 45 ca	BT	
GROSSE HARDT	31	0173				12 a 93 ca	T	
BRUCHMATT	31	0188			0034	16 a 89 ca	P	
BRUCHMATT	31	0189			0034	17 a 47 ca	P	
BRUCHMATT	31	0200			0036	15 a 74 ca	P	
BRUCHMATT	31	0203			0048	9 a 15 ca	P	
BRUCHMATT	31	0206			0038	7 a 71 ca	P	
GROSSE HARDT	31	0208			0170	17 a 38 ca	BT	
BRUCHMATT	31	0214			0046	8 a 38 ca	P	
BRUCHMATT	31	0215			0046	16 a 24 ca	P	
BRUCHMATT	31	0216			0049	20 a 37 ca	P	
BRUCHMATT	31	0217			0049	6 a 89 ca	P	
BRUCHMATT	32	0016				20 a 53 ca	P	
BRUCHMATT	32	0017				16 a 05 ca	P	
BRUCHMATT	32	0018				9 a 08 ca	P	
BRUCHMATT	32	0019				9 a 98 ca	P	
BRUCHMATT	32	0021				10 a 12 ca	P	
BRUCHMATT	32	0022				10 a 07 ca	P	
BRUCHMATT	32	0023				79 a 89 ca	P	
BRUCHMATT	32	0030				34 a 71 ca	P	
BRUCHMATT	32	0048				64 a 28 ca	P	
BRUCHMATT	32	0050				13 a 81 ca	P	
BRUCHMATT	32	0237			0024	23 a 01 ca	BT	
BRUCHMATT	32	0238			0026	70 a 12 ca	BT	
BRUCHMATT	32	0404			0037	2 a 15 ca	P	
BRUCHMATT	32	0405			0037	6 a 75 ca	P	
BRUCHMATT	32	0406			0039	2 a 21 ca	P	
BRUCHMATT	32	0407			0039	6 a 23 ca	P	
BRUCHMATT	32	0408			0041	4 a 43 ca	P	
BRUCHMATT	32	0409			0041	10 a 50 ca	P	
BRUCHMATT	32	0410			0042	5 a 58 ca	P	
BRUCHMATT	32	0411			0042	8 a 18 ca	P	
BRUCHMATT	32	0412			0043	5 a 75 ca	P	
BRUCHMATT	32	0413			0043	7 a 92 ca	P	
BRUCHMATT	32	0414			0044	5 a 66 ca	P	
BRUCHMATT	32	0415			0044	7 a 28 ca	P	
BRUCHMATT	32	0418			0047	14 a 21 ca	P	
BRUCHMATT	32	0419			0047	9 a 16 ca	P	
IM RIED	33	0014				12 a 02 ca	T	
IM RIED	33	0020				14 a 09 ca	T	
IM RIED	33	0021				10 a 76 ca	T	
IM RIED	33	0022				11 a 79 ca	T	

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div.	Ancien N°	Surface	NR	NRD
IM RIED	33	0024				14 a 61 ca	T	
IM RIED	33	0028				16 a 48 ca	T	
IM RIED	33	0030				15 a 50 ca	T	
IM RIED	33	0033				15 a 26 ca	T	
IM RIED	33	0034				14 a 49 ca	T	
IM RIED	33	0037				14 a 37 ca	T	
IM RIED	33	0044				12 a 65 ca	T	
IM RIED	33	0050				13 a 60 ca	T	
IM RIED	33	0051				13 a 47 ca	T	
IM RIED	33	0056				7 a 32 ca	T	
IM RIED	33	0060				4 a 51 ca	BT	AULN
IM RIED	33	0063				11 a 79 ca	T	
FIFITZENHARDT	33	0088				15 a 30 ca	T	
FIFITZENHARDT	33	0099				10 a 09 ca	T	
FIFITZENHARDT	33	0104				18 a 24 ca	T	
FIFITZENHARDT	33	0105				9 a 82 ca	T	
FIFITZENHARDT	33	0111				15 a 84 ca	T	
FIFITZENHARDT	33	0112				10 a 25 ca	T	
FIFITZENHARDT	33	0113				9 a 53 ca	T	
FIFITZENHARDT	33	0116				11 a 57 ca	T	
FIFITZENHARDT	33	0118				7 a 40 ca	T	
FIFITZENHARDT	33	0119				7 a 23 ca	T	
FIFITZENHARDT	33	0122				9 a 52 ca	T	
FIFITZENHARDT	33	0123				9 a 39 ca	T	
FIFITZENHARDT	33	0124				8 a 69 ca	T	
FIFITZENHARDT	33	0125				12 a 55 ca	T	
FIFITZENHARDT	33	0126				53 a 57 ca	T	
FIFITZENHARDT	33	0141				12 a 56 ca	T	
FIFITZENHARDT	33	0164				8 a 61 ca	T	
IM RIED	33	0227			0029	16 a 34 ca	T	
IM RIED	33	0228			0029	16 a 14 ca	T	
IM RIED	33	0230			0029	15 a 70 ca	T	
ZIEGELFELD	33	0268			0006	42 a 10 ca	T	

L'ensemble de ces terrains représente une surface totale de 23 ha 98 a 76 ca pour un prix de 127 961.24€ HT.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :**

- d'acquérir l'ensemble des terrains désignés ci-dessus et représentant une surface totale de 23 ha 98 a 76 ca pour un montant de 127 961.24€ HT.
- d'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents (acte de vente, ...) nécessaires à l'acquisition de ces parcelles.

### **63/2023 - Fixation du prix de location des terrains communaux**

Il convient de prendre en compte le nouvel indice pour le calcul des fermages échus entre le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et le 30 septembre 2024.

L'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023 indique que l'indice national des fermages s'établit à 116.66 pour 2023.

L'année 2009 sert de base 100 et remplace la base 100 précédente instaurée en 1994.

Cela conduit à une hausse des fermages de 5.63 % pour l'ensemble des échéances entre le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et le 30 septembre 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 15/11/2023 ;

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité :**

- d'appliquer pour 2024 l'affermage de divers terrains communaux pour ladite période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024 au prix de 1,24 € l'are, compte tenu de l'application de la variation de l'indice par rapport à l'année précédente de +5.63%.

La recette sera comptabilisée à l'article 752 « Revenus des immeubles » et encaissée par le Service de Gestion Comptable de Haguenau (SGC) après l'émission des titres au courant de l'année.

### Divers et informations

Par délibération du 06 octobre 2022, il avait été décidé d'instaurer la vitesse à 40km/h sur l'ensemble de la Commune après avis de la CEA auprès de M. REINAGEL du service routier Haguenau.

En tant que gestionnaire de la voie, la Collectivité Européenne d'Alsace n'est pas favorable à une limitation à 40km/h. Par ailleurs, M. REINAGEL a diligenté une campagne de mesure de vitesse.

RD72 :



Vitesse (km/h)	Sens 1			Sens 2		
	TV	VL	PL	TV	VL	PL
Vitesse moyenne/période	45	45	44	46	46	41
Vitesse moyenne de jour	45	45	44	46	46	41
Vitesse moyenne de nuit	48	48	49	48	48	42
Nbre d'excès de vitesse	2315	2234	81	2833	2776	57
V85	53	53	52	55	55	49
V50	45	45	45	46	46	41
V15	38	38	36	38	39	32

RD848 :



Vitesse (km/h)	Sens 1			Sens 2		
	TV	VL	PL	TV	VL	PL
Vitesse moyenne/période	37	37	35	41	41	39
Vitesse moyenne de jour	37	37	35	41	41	38
Vitesse moyenne de nuit	41	41	37	45	45	48
Nbre d'excès de vitesse	487	464	23	790	748	42
V85	47	47	46	49	49	48
V50	38	38	36	42	42	39
V15	30	30	25	33	33	31

En conclusion de cette campagne, M. REINAGEL nous indique que les résultats sont très bons et que les panneaux n'auront que très peu d'effets par rapport à un aménagement routier sur les modifications des comportements.

### **Bibliothèque municipale**

La commission « vie associative, culture & sport » souhaite développer une nouvelle politique culturelle pour la commune, visant notamment à conquérir de nouveaux publics. La bibliothèque, rouage essentiel de cette politique, doit s'affirmer comme un véritable lieu de vie.

Les tarifs actuels de la bibliothèque sont anciens, ne correspondent plus aux usages actuels et freinent la venue de nouveaux publics. La bibliothèque de Mertzwiller présente les tarifs les plus élevés du territoire.

Il a été proposé de réviser ces tarifs à la baisse, afin de permettre à la bibliothèque de jouer pleinement son rôle de centralité, et d'encourager la venue de publics de différents âges et de toute catégorie sociale.

Un arrêté du Maire va être pris avec les nouveaux tarifs.

Tarif plein : 8 €

Tarif réduit \*: Gratuit

\*mineurs, étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, détenteurs d'une carte d'invalidité, personnes de plus de 65 ans, agents de la commune.

Il a également été proposé d'assouplir les conditions de prêts en autorisant le prêt de 15 documents dont 5 DVDs pour une durée de 4 semaines (contre 5 livres, 2 CDs et 2 DVDs pour une durée de 21 jours actuellement).

La commission « vie associative, culture & sport » a donné un avis favorable et unanime en date du 18 octobre 2023.

Madame Valérie DENNI informe que la bibliothèque mènera courant janvier 2024 une enquête auprès des habitants, des écoles et du collège de Mertzwiller.

Une fiche de recensement sera également réalisée en direction des publics cibles comme la crèche, l'Ehpad, le Collège, les écoles, les associations.

Mais d'ores et déjà, un rdv a été fixé en février 2024 avec des intervenantes de la Bibliothèque d'Alsace pour effectuer un recyclage des livres de la bibliothèque pour faire place à de nouveaux projets autour du livre et de la lecture.

Un concert de qualité s'est tenu le 26 novembre 2023 à l'Espace Stéphane Grappelli, un concert où le public était présent.

Le 23 novembre Mme Valérie DENNI a assisté à une conférence à la CEA autour de « l'arbre en ville ».

Monsieur Serge FEURER informe que tous les élus du Conseil Municipal pourront s'inscrire à des formations proposées par l'IPAG qui se situe à Strasbourg. La ville de Mertzwiller prendra en charge une formation par an et par élu et si les élus souhaitent faire plusieurs formations, ils pourront se référer à leur DIF (Droit Individuel à la Formation).

Madame Claudia ZIMMER informe que le nouveau CMJ s'est installé aujourd'hui le 05 décembre 2024. Elle remercie particulièrement Muriel et l'équipe technique de leurs implications.

Concernant le Don du sang de ce mois de décembre une soixantaine de participants se sont mobilisés, on ressent une légère baisse de participants.

Madame Claudia ZIMMER rappelle également qu'il y aura la fête de Noël-Marché de Noël ce vendredi 8 décembre de 16h à 18h à l'école maternelle la Buissonnière.

Madame Sylvia ANDLAUER informe le Conseil Municipal que le marché de Noël édition 2023 s'est déroulé le 26 novembre et a été organisé par l'OSL, il s'est parfaitement déroulé, le public était très nombreux, c'était une vraie réussite.

Constatant qu'il n'y a plus de question posée, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h25.

La secrétaire de séance,

Gisèle WEIGEL



Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER

